



AVIS AU PUBLIC

Conformément à l'article 24, alinéa 1 de la loi du 19 décembre 2008 relative à la protection et la gestion de l'eau, le public est informé par affichage à la maison communale **pendant 15 jours** que;

La société Goblet Lavandier & Associés de 53, rue Gabriel Lippmann L-6947 Niederanven, a introduit pour le compte de la société GEMILUX S.à.r.l., une demande d'autorisation relative à la gestion des eaux dans le cadre de l'exploitation d'un atelier de travail de métaux à la Z.I. 19, in den Allern à L-9911 Troisvierges.

Le dossier est enregistré sous le numéro EAU-AUT-25-0082.

Troisvierges, le 20 février 2025
le bourgmestre
signé Edy Mertens



Transmis en copie par courrier électronique à l'Administration de la Gestion de l'Eau, 1, avenue du Rock'n'Roll, L-4361 Esch-sur-Alzette, suite à sa lettre du 20 février 2025, no. dossier EAU-AUT-25-0082.

Troisvierges, le 20 février 2025
le bourgmestre
signé Edy Mertens



(enlever le 10.03.2025)